

## Refonder la recherche et l'innovation au cœur des CHU

### Colloque de l'Académie nationale de médecine

#### Communiqué de l'Académie nationale de médecine (\*)

20 septembre 2022

Les Centres hospitaliers universitaires (CHU) ont été créés, comme le statut des hospitalo-universitaires (HU), par l'ordonnance de 1958 avec une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. Cependant, l'évolution des CHU s'est progressivement éloignée de la mission de recherche, qui avait montré son efficacité en offrant aux malades une médecine de haut niveau adaptée à toutes les pathologies. Face à ce constat, un colloque de l'Académie nationale de médecine a réuni les 7 et 8 septembre 2022 plus de 100 personnalités du monde scientifique, économique et politique, dont les présidents de France-Universités et de la Conférence des doyens de médecine, des représentants des Ministères, des parlementaires...

Après un rappel des travaux produits par l'Académie nationale de médecine sur l'état de la recherche en biologie-santé et la place des CHU dans son organisation<sup>1</sup>, des experts nationaux et européens ont présenté les dispositifs déployés dans des pays comparables à la France mais qui investissent deux à trois fois plus dans la recherche en biologie-santé : l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Trois tables rondes ont permis de dégager des pistes d'amélioration souhaitables quant à l'organisation de la recherche en biologie-santé et à son insertion dans les CHU, à l'attractivité des carrières et à l'innovation en santé. Plusieurs recommandations ont émergé :

#### **1. Moyens : mieux les cibler vers une recherche de qualité**

Transformer la contribution financière de la Sécurité Sociale à la recherche développée dans les hôpitaux en une réelle dotation aux équipes de recherche *via* un mécanisme d'affectation des moyens conforme aux standards internationaux ; parallèlement, faire croître de manière significative les crédits de la recherche en biologie et santé pour se rapprocher des niveaux atteints dans des pays européens comparables.

#### **2. Ressources humaines : restaurer l'attractivité de la médecine universitaire et promouvoir son orientation vers la recherche**

Moderniser le statut des hospitalo-universitaires en introduisant flexibilité, mobilité et souplesse dans les recrutements et tout au long de la carrière pour favoriser une recherche de qualité dans les équipes de recherche et au sein des services hospitaliers.

---

(\*) Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie validé par les membres du Bureau le 20 septembre 2022.

<sup>1</sup> <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-19-05-Contribution-au-projet-d-une-loi-2019-Bulletin-de-l-Acad-mie.pdf>  
<https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2021/03/Rapport-21-06-R-former-la-recherche-en-sciences-2021-Bulletin-de-l-Acad-mi.pdf>  
<https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2021/04/Rapport-21-07-R-former-la-recherche-en-sciences-2021-Bulletin-de-l-Acad-mi.pdf>

**3. Gouvernance : remettre les CHU au cœur de l'Université et la recherche au cœur des CHU**  
Identifier dans chaque région des sites hospitalo-universitaires disposant d'équipes de recherche de visibilité internationale ; mettre en place une direction scientifique et médicale des CHU.

**4. Innovation : faciliter les transferts de technologie en simplifiant l'aide à l'innovation et en favorisant la prise de risque**

Créer des écosystèmes intégrés aux sites de recherche hospitalo-universitaires, qui associent l'industrie, la Health-Tech et les investisseurs privés ; simplifier les mécanismes d'aide à l'innovation pour les rendre plus efficaces et les orienter vers la prise de risque.